



## Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

### Séance du 18 octobre 2022

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil  
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON,  
sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.**

*La séance est ouverte à 18h03 et levée à 19h15*

#### Étaient présents :

**G.B.M :** BAILLY Guillaume ; BERNARD Franck ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ;  
COUDRY Sébastien ; DEVESA Cyril ; GAGLIOLO Lorine ; GALLIOU Françoise ; HUOT Daniel ;  
JACQUIN Denis ; JANNIN Jean-Pierre suppléant de Vincent FIÉTIER ; JOUFFROY Jean-Marc ;  
LAIDIÉ Franck ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MAILLARD Valérie ; MÉNESTRIER Jean-  
François ; NAPPEZ Anthony ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ; TERZO André ;  
**C.C.L.L :** CHOPARD Félix ; COULET Gérard ; CRETIN Emmanuel ; GARNIER Christophe ;  
MESNIER Christian ; MONNIER Alain ; PRILLARD Angèle ; STADELMANN Jean-Claude ;  
**C.C.V.M :** DOUBEY Boris ; GAUTHIER André ; MORALES Roland ;

#### Étaient excusés :

**G.B.M :** FIÉTIER Vincent ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MICHEL Marie-Thérèse ; VIÉNET  
Romain suppléant de M. Christian MAGNIN-FEYSOT.  
**C.C.L.L :**  
**C.C.V.M :**

**Secrétaire de séance :** GAGLIOLO Lorine

#### Procuration de vote :

**Mandants :** Nadine DUSSAUCY,  
**Mandataires :** DEVESA Cyril.

VALORISATION DE MATIÈRE - CENTRE DE TRI

## **5B. NOUVEAU TARIF TRI PAPIERS PRÉ-TRIÉS**

**Rapporteur** : Monsieur André TERZO, Vice-Président en charge du centre de tri

Le SYBERT est susceptible d'accueillir des papiers pré triés issus de collecte de ses adhérents. Ces papiers étant directement dirigés vers les repreneurs sans passer par la chaîne de tri, il convient de définir un tarif spécifique.

Aussi il est proposé la création du nouveau tarif suivant :

- accueil et rechargement de papiers de qualité 1.11 issus des adhérents du SYBERT à 40 € HT/tonne

**À l'unanimité, le Comité Syndical émet un avis favorable sur le nouveau tarif de 40 € HT/tonne pour le tri des papiers pré-triés. ; ce tarif entrera en vigueur dès que la présente décision sera exécutoire.**



Secrétaire de séance,  
GAGLIOLO Lorine

Pour extrait conforme,  
Le Président du SYBERT,  
Cyril DEVESA



Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote